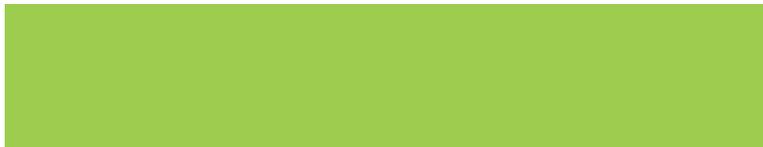




Centre de traitement des matières organiques  
(CTMO)

Procès-verbal de l'assemblée régulière  
Comité de suivi Ouest

Rencontre du 19 octobre 2016  
Mairie de Saint-Laurent



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

CENTRE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES (CTMO)

COMITÉ DE SUIVI OUEST

LE 19 OCTOBRE 2016

18 h 00 – 20 h 00

MAIRIE DE SAINT-LAURENT

777 boulevard Marcel-Laurin

Montréal (QC) H4M 2M7

|                               |   |
|-------------------------------|---|
| Présenté à                    | Comité de suivi Ouest   |
| Rédaction du<br>procès-verbal | Transfert Environnement et Société<br>5524 Saint-Patrick<br>Montréal, Québec, H4E 1A6 |
| Animation                     | Marie Beaubien, <i>animatrice</i><br>Danny King, <i>secrétaire</i>                    |

## Table des matières

|   |                                  |   |
|---|----------------------------------|---|
| 1 | Participants à la rencontre..... | 1 |
| 2 | Objectifs de la rencontre .....  | 2 |
| 3 | Déroulement.....                 | 2 |
| 4 | Procès-verbal .....              | 3 |

## Liste des annexes

|  |    |
|--|----|
| Annexe 1 : Liste des décisions et des suivis.....              | 11 |
| Annexe 2 : Présentation réalisée au Comité de suivi Ouest..... | 13 |

## Liste des tableaux

|  |   |
|--|---|
| Tableau 1 : Liste des décisions de l'assemblée régulière du 15 juin 2016 ..... | 4 |
| Tableau 2 : Liste des suivis de l'assemblée régulière du 15 juin 2016 .....    | 4 |

## 1 PARTICIPANTS À LA RENCONTRE

### Étaient présents à l'assemblée régulière du Comité de suivi - Ouest du 19 octobre 2016 :

#### Membres du Comité de suivi Ouest :

|                    |   |
|--------------------|---|
| Beulac, Gaby       | Représentante administrative - Saint-Laurent  |
| Beaudoin, Stéphane | Représentant administratif - Pierrefonds-Roxboro  |
| Blain, Éric        | Représentant du promoteur - Ville de Montréal   |
| Déziel, Guy        | Représentante d'un organisme de la société civile - Pierrefonds-Roxboro - Vert Cité   |
| Genois, Lynda      | Représentante administrative - Ahuntsic-Cartierville  |
| Gignac, Yves       | Élu - Pierrefonds-Roxboro   |
| Montpetit, Nicolas | Représentant d'un organisme de la société civile oeuvrant en Environnement à l'échelle montréalaise - Regroupement des écoquartiers de Montréal |
| Mainville, Sophie  | Représentante d'un organisme de la société civile - Saint-Laurent - Développement économique Saint-Laurent                                      |
| Miele, Francesco   | Élu - Saint-Laurent   |
| Rémy, Élyse        | Représentante d'un organisme de la société civile - Ahuntsic-Cartierville - Ville en vert   |

#### Consultant (Transfert Environnement et Société) :

|                 |            |
|-----------------|------------|
| Beaubien, Marie | Animatrice |
| King, Danny     | Secrétaire |

### Étaient absents à l'assemblée régulière du Comité de suivi – Ouest du 19 octobre 2016 :

#### Membres du Comité de suivi Ouest :

|                     |  |
|---------------------|--|
| Chitilian, Harout   | Élu - Ahuntsic-Cartierville  |
| Desrosiers, Linda   | Citoyenne - Ahuntsic-Cartierville  |
| Forest, Anick       | Représentante des industries - Étalages Archex                                   |
| Haouari, Yassine    | Citoyen - Saint-Laurent  |
| Kayal, Michel       | Citoyen - Pierrefonds-Roxboro  |
| McDougall, Patricia | Représentant d'un organisme institutionnel - CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal |

#### Sièges vacants

Représentant de l'exploitant

## 2 OBJECTIFS DE LA RENCONTRE

L'assemblée régulière du Comité de suivi Ouest (« Comité ») du 19 octobre 2016 avait pour but principal de présenter les infrastructures de gestion des matières résiduelles et d'aborder brièvement les préoccupations y étant associées.

## 3 DÉROULEMENT

La rencontre du 19 octobre 2016 a eu lieu à la Mairie de Saint-Laurent entre 18 h 00 et 20 h 00.

Une présentation PowerPoint (annexe 2) exposant certaines sections de l'ordre du jour a été utilisée dans le cadre de ce Comité.

L'ordre du jour de la rencontre était le suivant :

1. Présentation de l'ordre du jour
2. Présentation des membres absents à la dernière assemblée
3. Retour sur la dernière assemblée
  - a. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée
  - b. Mise à jour des règles de fonctionnement
  - c. État d'avancement de la liste des suivis
4. État d'avancement du projet
5. Présentation des infrastructures de gestion des matières organiques
  - a. Matières organiques
  - b. Installations
  - c. Préoccupations
6. Prochaines rencontres
  - a. Proposition de contenu
  - b. Cibler les dates pour les assemblées 2017
7. Varia
8. Clôture de l'assemblée

## 4 PROCÈS-VERBAL<sup>1</sup>

### 1. Présentation de l'ordre du jour et présentation des membres absents à la dernière assemblée

Suite à la présentation de l'ordre du jour, Mme Marie Beaubien fait un tour de table pour la prise des présences et présenter les membres qui assistaient à la rencontre du comité de suivi Ouest pour une première fois. Mme Beaubien demande si des membres du Comité souhaitent ajouter des sujets au point varia.

| Questions  | Réponses  |
|--|---|
| Est-il possible d'être informé de l'avancement des travaux de la Chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles qui a été mise en place dans le cadre du projet? | La Chaire de recherche rattachée à l'École Polytechnique de Montréal a été constituée et est actuellement à la recherche de partenaires <sup>2</sup> . Il est prévu de présenter la Chaire, ses objectifs et l'avancement de ses travaux dans le courant de l'année 2017. |

Dans la foulée d'une suggestion faite à la dernière assemblée par un participant, M. Éric Blain propose de modifier les modalités d'atteinte du quorum au sein du Comité en soumettant la formule de « 50 % des membres +1 ». Le Comité approuve la recommandation et vote son adoption.

| Questions   | Réponses  |
|---|---|
| Si le Comité adopte les modalités d'atteinte du quorum selon une formule « 50 % des membres +1 », ne devrait-on pas s'assurer d'une représentativité minimale de chacune des catégories de membres? | L'idée de modifier les modalités d'atteinte du quorum est de s'assurer de pouvoir tenir les assemblées ainsi que d'avoir la capacité d'approuver les procès-verbaux et les décisions proposées par le Comité.<br>Rappelons que la mise en place des comités de suivi répond à une volonté de favoriser l'acceptabilité sociale des centres de traitement des matières organiques (CTMO), et que les citoyens et les organismes des communautés qui les accueilleront ont été invités à contribuer activement à l'implantation des projets et au suivi de leur exploitation.<br>La participation aux assemblées de l'ensemble des membres est donc fortement souhaitée, et les règles de fonctionnement contiennent des outils qui permettront de s'assurer d'une présence régulière des représentants des différentes catégories de membres |

<sup>1</sup> La liste des décisions adoptées par le Comité pour l'assemblée régulière du 19 octobre 2016 et la liste des suivis à réaliser par les membres se trouve à l'annexe 1. Les diapositives présentées lors de cette assemblée sont disponibles à l'annexe 2.

<sup>2</sup> <http://www.polymtl.ca/crvmr/>

## 2. Retour sur la dernière assemblée

### a. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée

Les membres du Comité approuvent le procès-verbal tel que reçu par courriel le 28 septembre dernier.

### b. Mise à jour des règles de fonctionnement et de la liste de décisions

M. Blain revient sur la liste des décisions prises à la dernière assemblée.

**Tableau 1 : Liste des décisions de l'assemblée régulière du 15 juin 2016**

| Thématique                         | Décisions   | Explication  |
|------------------------------------|---|--|
| Règles de fonctionnement du Comité | Les membres du Comité auront dix jours ouvrables au lieu de cinq pour valider le procès-verbal.   | La décision sera reportée aux règles de fonctionnement.  |
|                                    | Les rencontres débuteront à 18 h 00 et dureront environ deux heures.  | L'heure des rencontres a été modifiée en conséquence.  |
| Communications aux membres         | Les documents relatifs aux dossiers inscrits à l'ordre du jour seront transmis par courriel aux membres dans un délai raisonnable afin que chaque membre puisse avoir le temps de les lire.                     | Les documents seront envoyés dans un délai raisonnable et ce, plusieurs jours à l'avance par courriel.   |
| Contenu des assemblées régulières  | Les membres auront la possibilité de se faire expliquer certaines études ayant été réalisées ou demandées par le promoteur.   | Le point 6a de l'ordre du jour contient des propositions de contenu pour les prochaines assemblées régulières 2017.  |
|                                    | La prochaine rencontre du Comité s'intéressera au lien entre les enjeux et les préoccupations ressorties lors des consultations publiques de l'OCPM et le projet en cours actuellement sur la table de travail. | La présente assemblée se penchera sur les installations de traitement des matières organiques afin d'en améliorer leur compréhension. Les recommandations de l'OCPM seront abordées lors d'un autre comité courant 2017. |

### c. État d'avancement de la liste des suivis

M. Blain revient sur la liste des décisions prises et de la liste des suivis de la dernière assemblée.

**Tableau 2 : Liste des suivis de l'assemblée régulière du 15 juin 2016**

| Suivis  | Explication   |
|---|---|
| S'assurer qu'une procédure soit établie avec chacune des administrations publiques et le service de l'environnement pour les appels et les courriels ayant trait au CTMO. | L'ensemble des appels et des courriels ayant trait au CTMO est transféré au Service de l'environnement de la Ville de Montréal qui se charge de traiter les demandes. |
| Cibler les dates des assemblées pour l'année 2017.  | Des propositions seront faites au point 6 de l'ordre du jour.   |
| Prendre une décision sur la date à considérer pour la tenue de la première assemblée publique.  |   |

| Suivis   | Explication  |
|--|--|
| Évaluer la possibilité de servir une collation simple. | Une collation de type « boîte à lunch » a été servie en début d'assemblée. |

### 3. État d'avancement du projet

M. Blain expose une mise à jour de l'échéancier de réalisation du projet<sup>3</sup>.

| Questions  | Réponses  |
|--|---|
| Est-ce que les contrats pour la disposition des matières organiques sont adaptés aux changements d'échéancier liés au début des opérations des CTMO? | Même si la mise en service des CTMO est légèrement retardée par rapport à l'échéancier prévu, les divers contrats signés avec les centres de compostage à l'extérieur de la Ville, qui traitent les matières organiques collectées actuellement, prévoient des options permettant de rallonger les termes des contrats.<br>Toutefois, la Ville de Montréal suit de très près la capacité de réception des sites actuels des matières organiques pour s'assurer que l'ensemble des matières organiques collectées soit acheminé et traité de manière adéquate d'ici la mise en opération des CTMO. |

### 4. Présentation des infrastructures de gestion des matières organiques

Mme Beaubien mentionne que la présentation sur le projet de centre de traitement des matières organiques se fera en trois sections. Chaque section fera l'objet d'une présentation de la part de M. Blain suivie d'une période de questions.

#### a. Matières organiques<sup>4</sup>

M. Blain présente la première section concernant les matières organiques.

| Questions  | Réponses   |
|--|--|
| Une question de précision sur le diagramme présenté à la diapositive 13. Est-ce que le chiffre de 7,2% des gaz à effet de serre (GES) en provenance des déchets est réparti en trois différents secteurs d'activité? | En 2013 <sup>5</sup> , sur l'ensemble des GES générés au Québec, 7,2% proviennent de la génération des déchets. À l'intérieur de cette catégorie, 92,7% des GES proviennent de l'enfouissement, 4,3% du traitement des eaux usées et 3% de l'incinération. |
| La mise en place des CTMO générera des quantités importantes de compost. Le marché   | Ce sont environ 56 000 tonnes de compost par année qui seront générées. Selon les analyses réalisées, la   |

<sup>3</sup> L'échéancier de réalisation du projet est disponible à la diapositive 9 de la présentation (annexe 2).

<sup>4</sup> La section sur les matières organiques peut être consultée à l'annexe 2 (diapositives 11 à 18).

<sup>5</sup> Source : MDDELCC (2013). Inventaire québécois des émissions de GES en 2013 et leur évolution depuis 1990.

| Questions  | Réponses   |
|--|--|
| <p>local semble déjà développé. Est-ce que la Ville de Montréal s'est assurée que le compost généré ne soit pas envoyé à l'extérieur de la Ville?</p>                              | <p>Ville de Montréal devrait écouler le compost produit sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Dans l'éventualité où la quantité de compost produit soit plus importante que la quantité de compost consommée par l'agglomération, le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pourrait absorber les surplus produits.</p>  |
| <p>En saison hivernale, prévoit-on qu'il y aura assez de résidus verts pour garder en opération le centre de compostage de Saint-Laurent?</p>                                      | <p>Les centres de compostage seront équipés pour recevoir et entreposer les résidus verts afin de pallier à toute problématique d'approvisionnement en lien avec les fluctuations saisonnières</p> <p>De plus, les résidus alimentaires se compostent plus rapidement que certains types de résidus verts (comme le bois par exemple). À la fin d'un cycle de compostage, les résidus verts qui ne seront pas totalement compostés seront retirés du compost par tamisage, puis réintégrés à un nouveau tas amené à être composté . De cette façon, il sera possible de réduire le besoin de résidus verts en les utilisant sur plus d'un cycle de compostage.</p>   |
| <p>Est-ce que les résidus verts proviendront du secteur résidentiel?</p>   | <p>Les résidus verts utilisés seront d'origine locale (agglomération de Montréal) et collectés par le service de collecte de la Ville de Montréal. La plupart des résidus verts proviendront du secteur résidentiel ou des petits ICI.</p>   |
| <p>En ne desservant pas certains secteurs (commercial et industriel par exemple), est-ce que la Ville ne favorise pas la poursuite de l'enfouissement des matières organiques?</p> | <p>Dans la politique gouvernementale sur la gestion des matières résiduelles, il est prévu que les municipalités prennent en charge l'ensemble des matières organiques générées par tous les secteurs (résidences, institutions, commerces et industries (ICI)). Le projet de la Ville de Montréal prévoit le traitement d'environ 219 000 tonnes de matières organiques/année provenant en grande majorité du secteur résidentiel. Selon les analyses de la Ville, le secteur des ICI en générerait presque autant. Pour pouvoir traiter l'ensemble des matières organiques générées, il faudrait implanter des centres ayant le double de capacité. Compte tenu des volumes importants, certains ICI ont des projets de traitement <i>in situ</i> ou autre, et ce, avec le secteur privé. Mentionnons que 25% de la capacité des centres de biométhanisation, soit 30 000T, est réservée pour le traitement des matières organiques provenant de ICI. Par contre, il ne sera pas possible dans un premier temps de prendre l'ensemble des matières organiques générées par tous les ICI.</p> |

## b. Installations<sup>6</sup>

M. Blain présente les installations de traitement des matières organiques qui seront implantées: les centres de compostage, le centre de biométhanisation et le centre pilote de prétraitement.

| Questions/commentaires  | Réponses  |
|---|---|
| <p>Pourquoi les sacs de plastique compostables ne sont-ils pas acceptés dans la collecte des matières organiques?</p> | <p>Les Lignes directrices pour l'encadrement des activités de compostage émises en 2008 par le MDDELCC restreignent depuis ce temps les nouvelles installations de compostage.</p> <p>Par exemple, les sites de compostage qui reçoivent des matières organiques ensachées doivent assurer la manipulation des intrants en bâtiment fermé (pour un meilleur contrôle des odeurs).</p> <p>Actuellement, les matières organiques collectées dans l'Ouest de l'agglomération de Montréal sont transportées vers un site à l'extérieur de son territoire. Ces matières sont manipulées et compostées sur une nouvelle plateforme extérieure (à ciel ouvert) qui ne permet donc pas la réception des matières organiques ensachées.</p> <p>L'utilisation des sacs de plastique (compostables ou non) pour la collecte des matières organiques est problématique lors du compostage :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- les matières collectées en sacs de plastique dégagent davantage d'odeurs au moment de l'ouverture de ces sacs;</li><li>- les procédés de compostage ne permettent pas de dégrader les sacs de plastique compostables à 100%, et les fines particules résiduelles constituent des corps étrangers qui restreignent l'utilisation du compost produit.</li></ul> <p>Bien que les futurs CTMO traiteront les matières dans un bâtiment fermé, le procédé utilisé ne permettra pas de dégrader à 100% les sacs de pellicule compostable et la Ville maintient son objectif de produire un compost sans restriction d'usage.</p> <p>Pour toutes ces raisons, la Ville a décidé, dans la mesure du possible, de restreindre au maximum l'utilisation des sacs en plastique pour la collecte des matières organiques, et de prioriser la collecte en vrac dans les bacs.</p> <p>Les services centraux de la Ville ont ainsi travaillé, en partenariat avec les représentants administratifs locaux, à l'établissement d'un nouveau règlement visant à harmoniser et homogénéiser les méthodes de collecte des matières organiques à l'échelle de l'agglomération.</p> |

<sup>6</sup> La section sur les installations peut être consultée à l'annexe 2 (diapositives 20 à 42).

| Questions/commentaires   | Réponses  |
|--|---|
| La contamination par les sacs de plastique ne devrait-elle pas être atténuée si la Ville s'enlève vers un bannissement des sacs d'épicerie de plastique?   | Oui effectivement. Toutefois, les citoyens pourront toujours acheter des sacs de plastique sur les tablettes à l'épicerie.  |
| Qu'arrivera-t-il avec le lixiviat provenant des CTMO? Sera-t-il traité?  | Le compostage est un processus déficitaire en eau. Il se peut, en fonction de la nature des matières à traiter, qu'il faille ajouter de l'eau en cours de procédé.<br>La biométhanisation, de son côté, génère un résidu liquide, appelé lixiviat, qui est réinjecté un certain nombre de fois dans le procédé avant d'en être extrait. À sa sortie, le lixiviat sera envoyé vers une installation de traitement dédiée située sur le site, qui abattra la contamination de manière à ce que ces eaux puissent être rejetées à l'égout en toute sécurité.                                   |
| Présentement, la Ville offre la possibilité de se procurer du compost. Par contre, les arrondissements ne peuvent pas toujours s'en procurer étant donné qu'ils n'ont pas de véhicules appropriés (camionnettes ou remorques). Peut-il y avoir une réflexion sur un mode de transport adapté pour les arrondissements n'ayant pas ce type de véhicule? | Il y a deux distributions de compost par année (à l'automne et au printemps). Avant, la distribution ne se faisait qu'au Complexe Saint-Michel, maintenant il est possible de s'en procurer sur le territoire des arrondissements qui le souhaitent. Par contre, les arrondissements doivent aller chercher le compost par leurs propres moyens. Afin de favoriser la distribution du compost, les arrondissements pourraient louer un transporteur privé.  |
| N'y aura-t-il pas un sentiment d'injustice de la part des citoyens des huit logements et moins si les tests réalisés au Centre Pilote de Prétraitement (CPP) sont concluants?  | La Ville de Montréal étudie présentement plusieurs stratégies de collecte des matières organiques pour les neuf logements et plus. Il est important de mentionner que la matière triée à la source sera toujours de meilleure qualité que celle issue d'un centre qui gère l'ensemble des ordures ménagères par le biais d'un tri mécanique.<br>Nous rappelons que le but du CPP est d'identifier les meilleurs moyens visant à enfouir le moins de déchets possible, et pas uniquement de traiter la matière organique des secteurs non desservis par la collecte des matières organiques. |
| Les os qu'on voyait sur la photo du centre pilote de prétraitement seront-ils valorisés?   | Non, ils seront envoyés à l'enfouissement.  |
| Le Centre pilote de prétraitement recevra environ 25 000 tonnes de matières. Ce volume représente combien d'unités d'habitations environ?  | C'est une information qui est présentement à l'étude. Il sera possible de répondre à cette question lors d'une prochaine assemblée.   |
| Est-ce que les sapins de Noël seront envoyés directement au centre de compostage?  | Oui. Les sapins pourront y être déchiquetés et utilisés comme matière ligneuse dans les centres de compostage.  |

## a. Préoccupations<sup>7</sup>

M. Blain présente les principales préoccupations des citoyens exprimées jusqu'à ce jour sur les principales nuisances appréhendées.

| Questions/commentaires  | Réponses   |
|---|--|
| L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) avait fait ressortir des recommandations sur la circulation. Vous mentionnez qu'il n'y a pas de surcharge prévue sur la circulation? | L'étude mentionne que la mise en place du centre de compostage n'aura pas d'impact sur le portrait actuel de la circulation, notamment aux heures de pointe. Ceci étant dit, toute situation peut être optimisée. Certaines mesures ont d'ailleurs déjà été mises de l'avant avec la Division du service de transport de la Ville de Montréal, par exemple l'implantation de feux de circulation à l'intersection des rues Thimens et Pitfield ou la synchronisation des feux de circulation sur le Boulevard Henri-Bourrassa. Il faudra d'ailleurs étudier les impacts globaux sur la circulation dans le cadre de l'implantation d'autres projets, dont celui de la gare du REM. |
| Va-t-on avoir plus d'information sur les principales préoccupations soulevées par les citoyens (bruit, circulation, odeurs)?  | Dans la prochaine section, nous vous présenterons des sujets potentiels pour les prochaines assemblées régulières de 2017. Ces préoccupations en font partie.  |
| Au niveau du bruit, le règlement de l'arrondissement de Saint-Laurent est de 60 dB (A) le jour et 50 dB (A) la nuit.  | Ces normes sont les mêmes que lors des consultations publiques. Elles ont donc été prises en considération. Par ailleurs, si elles venaient à changer, celles-ci seraient également mises à niveau dans la planification du centre de compostage.  |
| Est-ce que les opérations du centre de compostage se feront 7 jours semaines / 24 h par jour?   | Les opérations du centre de compostage sont 7 jours par semaine / 24 heures par jour. Toutefois, la livraison des matières organiques devra se faire dans les plages horaires identifiées dans l'Appel d'Offres.   |
| Qu'est-ce qui est prévu pour empêcher le liquide odorant des camions de se répandre sur les routes et de générer des odeurs dans l'arrondissement?  | Les camions de collecte devront être étanches. De plus, le centre de compostage sera muni d'un système de vidange du liquide des camions.  |
| Le succès des opérations de centres est souvent lié au fait que les gestionnaires sont responsables des infrastructures. Va-t-il y avoir reddition de compte?                             | Les contrats seront octroyés pour la conception, la construction, l'exploitation et l'entretien des centres, et ce, sur une période allant de cinq ans au minimum. Après ce délai, la Ville pourrait décider de l'exploiter elle-même, de garder l'adjudicataire comme exploitant (pour deux ans maximum) ou de refaire un appel d'offres. Il est à noter que la Ville sera présente sur les lieux et aura accès aux données d'opération afin de veiller au bon fonctionnement des infrastructures.  |
| On mentionne qu'il y aura un contrôle éprouvé de la vermine. Quels sont ces moyens de contrôle?   | Il y aura plusieurs types de dispositifs éprouvés qui seront mis en place. Rappelons cependant que toutes les opérations se font dans des bâtiments fermés.  |

<sup>7</sup> La section sur les préoccupations peut être consultée à l'annexe 2 (diapositives 44 à 48).

| Questions/commentaires     | Réponses  |
|----------------------------|---|
| Et concernant les oiseaux? | Encore une fois, le centre de compostage va opérer en bâtiment fermé. Il n'y aura pas de résidus organiques qui seront traités à l'extérieur. Ceci empêchera d'attirer la vermine et les oiseaux. |

## 2. Prochaines rencontres<sup>8</sup>

M. Blain propose des thématiques pour les prochaines rencontres du Comité.

| Questions/commentaires  | Réponses   |
|---|--|
| Quel est le rôle des membres du Comité lors des assemblées publiques? | C'est le promoteur (Ville de Montréal) qui fera la présentation. Les questions sur les CTMO seront d'abord adressées à la Ville. Les membres pourraient être interpellés sur de considérations en lien avec le fonctionnement des Comités et leur rôle.<br>Il sera toujours possible de réfléchir ensemble à la structure des assemblées publiques lors de l'assemblée régulière la précédant. |

Mme Beaubien mentionne que selon les calendriers municipaux (début 2017), des dates plus précises seront ciblées pour les trois assemblées prévues. Mme Beaubien demande au Comité si la proposition présentée par M. Blain concernant les thématiques et les dates leur convient. La proposition est acceptée.

## 3. Varia

## 4. Clôture de l'assemblée

---

<sup>8</sup> La section sur les propositions de thématiques et des prochaines dates de rencontre du Comité peut être consultée à l'annexe 2 (diapositive 51).

# **Annexe 1 :**

## **Liste des décisions et des suivis**

**Centre de traitement des matières organiques (CTMO)**  
**Assemblée régulière du Comité de suivi Est du 19 octobre 2016**

**Liste des décisions**

| Thématique                        | Décisions   |
|-----------------------------------|---|
| Règle de fonctionnement du Comité | Les règles d'atteinte du quorum sont dorénavant de « 50% des membres +1 ».  |
| Contenu des assemblées régulières | Approbation du procès-verbal  |
|                                   | La circulation, les odeurs, le bruit et la Chaire de recherche seront les prochains sujets abordés lors des rencontres de mars, juin et septembre 2017. |

**Liste des Suivis**

| Suivis  | Responsable       | Échéancier   |
|---|-------------------|--|
| Cibler les dates précises pour les assemblées régulières pour l'année 2017  | Ville de Montréal | À la sortie des calendriers municipaux                       |
| Présenter à combien d'unités de ménage correspond le 25 000 tonnes de matières qui seront traitées par le centre pilote de prétraitement. | Ville de Montréal | Prochaine assemblée régulière                                |
| Réfléchir à la structure de la première assemblée publique ainsi qu'au rôle des membres du Comité.  | Comité            | Assemblée régulière précédant la première assemblée publique |

**Liste des sujets potentiels à traiter en comité**

| Sujets   |
|--|
| Le suivi des travaux de la Chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles.   |
| Liste des principales recommandations de la consultation publique de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM). Note : ce sujet pourrait être intégré dans le cadre d'une rencontre du comité de suivi en 2017. |

# **Annexe 2 :**

## **Présentation réalisée au**

### **Comité de suivi Ouest**

Réduire pour mieux grandir

Centre de traitement des matières organiques

Comité de suivi Ouest n° 2

Mairie de l'arrondissement de Saint-Laurent

19 Octobre 2016



## Ordre du jour

- 1 - Tour de table
- 2 - Retour sur la dernière assemblée
- 3- État d'avancement du projet
- 4 - Le projet CTMO
  - Les matières organiques : quoi, pourquoi et comment?
  - Installations
  - Préoccupations
- 5 - Rencontres 2017
- 6 - Varia / Clôture

# Section 1

## Tour de table

## Liste des membres

| Nom                | Organisation   | Catégorie de membre au Comité   |
|--------------------|--|---|
| Yassine Haouari    |  | Citoyen - Saint-Laurent   |
| Linda Desrosiers   |  | Citoyen - Ahuntsic-Cartierville   |
| Michel Kayal       |  | Citoyen - Pierrefonds-Roxboro   |
| Francesco Miele    | Ville de Montréal  | Élu - Saint-Laurent   |
| Harout Chitilian   | Ville de Montréal  | Élu - Ahuntsic-Cartierville   |
| Yves Gignac        | Ville de Montréal  | Élu - Pierrefonds-Roxboro   |
| Gaby Beaulac       | Ville de Montréal  | Représentant administratif - Saint-Laurent  |
| Carole Bilodeau    | Ville de Montréal  | Représentant administratif - Ahuntsic-Cartierville  |
| Stéphane Beaudoin  | Ville de Montréal  | Représentant administratif - Pierrefonds-Roxboro  |
| Éric Blain         | Ville de Montréal  | Représentant du Service de l'Environnement  |
| À combler          |  | Représentant de l'exploitant  |
| Nicolas Montpetit  | Regroupement des éco-quartiers de Montréal                                   | Représentant d'un organisme de la société civile oeuvrant en Environnement à l'échelle montréalaise |
| Patricia McDougall | CIUSSS du Nord-de-l'île-de-Montréal<br>Centre d'hébergement de Saint-Laurent | Représentant d'un organisme institutionnel  |
| Sophie Mainville   | Développement économique Saint-Laurent                                       | Représentant d'un organisme de la société civile - Saint-Laurent                                    |
| Élyse Rémy         | Ville en vert  | Représentant d'un organisme de la société civile - Ahuntsic-Cartierville                            |
| Guy Déziel         | Vert Cité  | Représentant d'un organisme de la société civile - Pierrefonds-Roxboro                              |
| À combler          |  | Représentant des industries   |

Animation Médiation

| Nom            | Organisation                       | Catégorie de membre au Comité |
|----------------|------------------------------------|-------------------------------|
| Marie Beaubien | Transfert Environnement et Société | Animation et médiation        |
| Danny King     | Transfert Environnement et Société | Secrétariat                   |

## Section 2

### Retour sur la dernière assemblée

### Adoption du Procès Verbal du comité de suivi Ouest n°1

### Liste des décisions

| Thématique                        | Décisions   |
|-----------------------------------|---|
| Règle de fonctionnement du Comité | Les membres du Comité auront dix jours ouvrables au lieu de cinq pour valider le compte rendu.<br>Les rencontres débuteront à 18 h 00 et dureront environ deux heures.  |
| Communications aux membres        | Les documents relatifs aux dossiers inscrits à l'ordre du jour seront transmis par courriel aux membres dans un délai raisonnable afin que chaque membre puisse avoir le temps de les lire.   |
| Contenu des assemblées régulières | Les membres auront la possibilité de se faire expliquer certaines études ayant été réalisées ou demandées par le promoteur.<br>La prochaine rencontre du Comité s'intéressera au lien entre les enjeux et les préoccupations ressortis lors des consultations publiques de l'OCPM et le projet en cours actuellement sur la table de travail. |

### Liste des suivis

| Suivis  | Responsable       | Échéancier                   |
|---|-------------------|------------------------------|
| S'assurer qu'une procédure soit établie avec chacune des administrations publiques et le service de l'environnement pour les appels et les courriels ayant trait au CTMO. | Ville de Montréal | Le plus tôt possible         |
| Cibler les dates des assemblées pour l'année 2017.  | Comité            | 19 octobre 2016              |
| Prendre une décision sur la date à considérer pour la tenue de la première assemblée publique.  | Comité            | 19 octobre 2016              |
| Évaluer la possibilité de servir une collation simple.  | Ville de Montréal | Avant la prochaine rencontre |

## Section 3

### Etat d'avancement du projet

## Echéancier

- Comités de suivi 2 – 2016 (Q4)
- Mise-à-jour du dossier d'approbation de projet – 2016 (Q3)
- Achèvement des documents d'appel d'offres – 2016 (Q3)
- Lancement de l'appel d'offres – 2016 (Q4)
- Début de construction – 2017
- Mise en opération – 2019
- Mise en opération (CTMO Phase 2) – 2024

## Section 4

### Le projet CTMO

## Les matières organiques : quoi, pourquoi et comment?

Les deux grandes familles de Matières Organiques (MO)  
dans les déchets solides municipaux

### Résidus alimentaires (RA) :

- Forte teneur en eau , faible variabilité saisonnière

### Résidus verts (RV) :

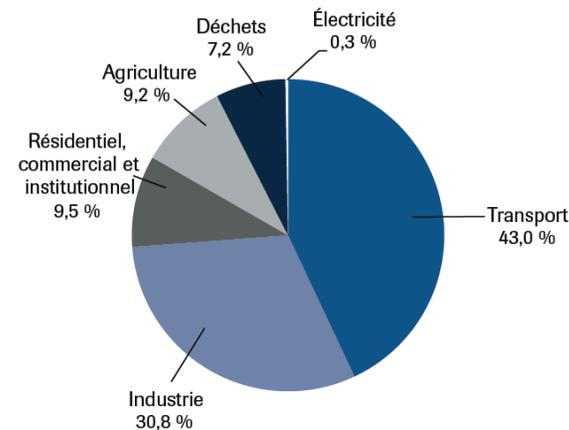
- Déchets plus secs, forte variabilité saisonnière

## Les matières organiques : quoi, pourquoi et comment?

### Objectifs gouvernementaux :

- Recyclage de 60 % des matières organiques putrescibles
- Bannissement enfouissement matières organiques en 2020

## Impact de l'enfouissement au Québec



Répartition des émissions de GES au Québec, en 2013, par secteur d'activité

### Répartition des émissions de GES pour le secteur des déchets (2013) :

Enfouissement : 92.7 %  
 Traitement des eaux usées : 4.3%  
 Incinération : 3 %

## Impact de l'enfouissement au Québec

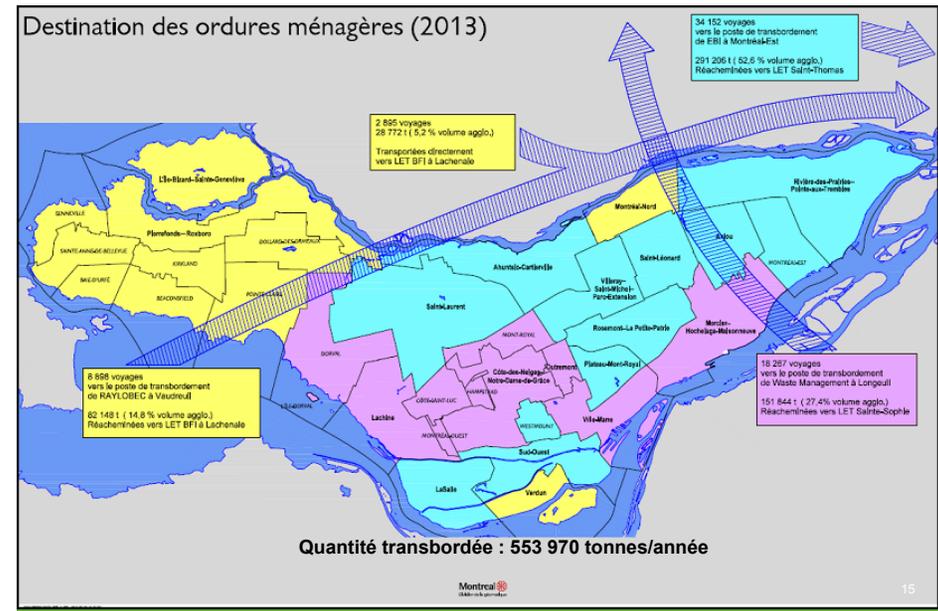
Baisse des émissions du secteur des déchets de 35.6 % entre 1990 et 2013 (9,1 à 5,9 Mt  $\text{eq. CO}_2$ ) :

- Raisons principales de cette diminution :  
 Captage des biogaz dans plusieurs sites d'enfouissement
- En 2013, l'enfouissement est responsable de l'émission d'environ 5,4 Mt  $\text{eq. CO}_2$

### Limites

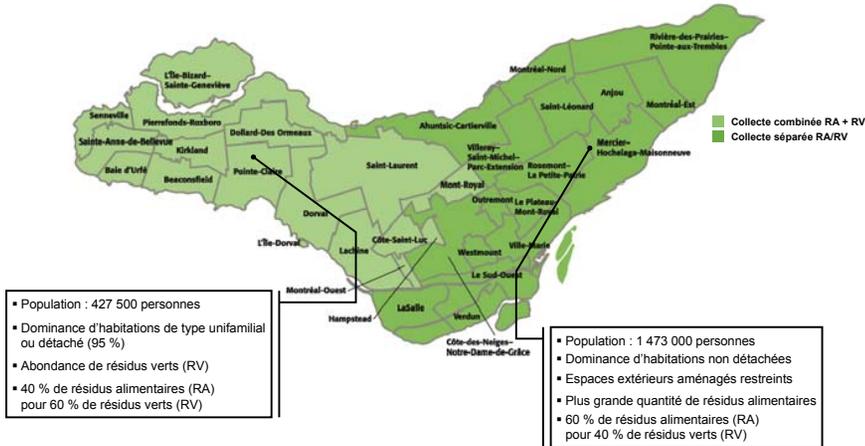
- Systèmes de captage ne sont pas efficaces à 100%
- La quantité de Matière Organique enfouie reste importante

## Avant la mise en place de la 3<sup>ème</sup> voie

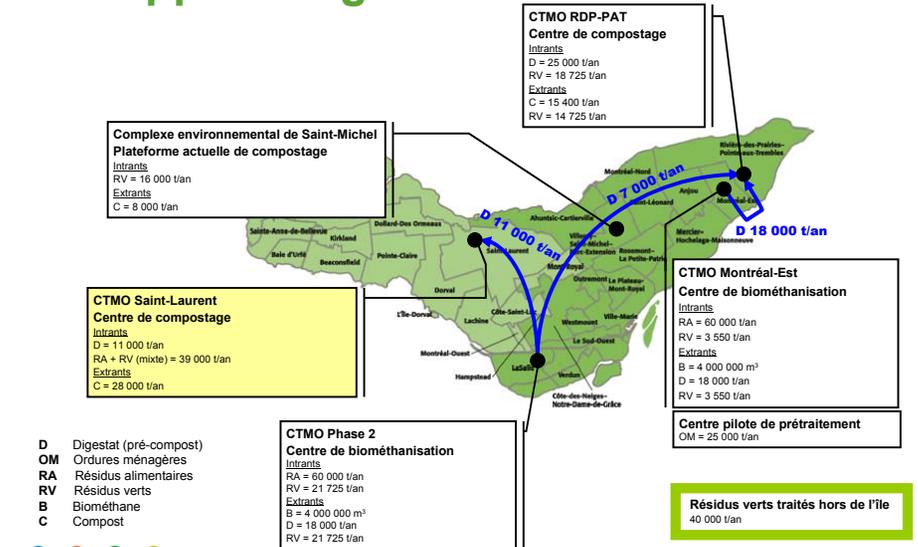


# Contexte montréalais

## Une île, deux zones particulières



# Une approche globale



# Les matières organiques : quoi, pourquoi et comment?

## Types d'infrastructures : 3 grands principes

- Recycler plutôt qu'enfouir
- Utiliser des technologies :
  - éprouvées ailleurs dans le monde
  - adaptées au contexte montréalais
- Dimensionner les infrastructures selon les types de matières à traiter

# QUESTIONS ?

## Les installations

### DES FILIÈRES COMPLÉMENTAIRES

|                     |                      |  |
|---------------------|----------------------|--|
| Procédé biologique  | Compostage           | Biométhanisation                         |
| Environnement       | avec air             | sans air                                 |
| Intrants            | RA<br>RV<br>Digestat | RA<br>MO venant des ICI<br>et du CPP (*) |
| Principaux extrants | Compost              | Biogaz et digestat                       |

#### Objectif majeur :

Atteindre l'objectif de recyclage de 60 % des matières organiques

## Centre pilote de prétraitement

Procédé Mécanique

Intrants → divers (Ordures Ménagères, ICI, MOTS (\*), ...)

Extrants → différents flux pouvant être recyclés ou valorisés  
→ un flux de déchets ultimes à éliminer

#### Objectifs majeurs :

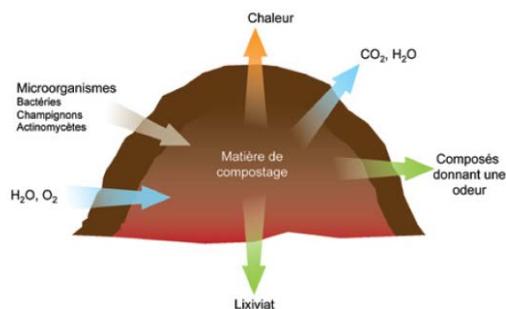
- Avoir les outils pour atteindre l'objectif du bannissement de l'enfouissement des matières organiques

- Développer l'expertise Montréalaise afin de détourner le plus de matière possible de l'enfouissement

## Les infrastructures

### COMPOSTAGE

Processus **aérobie** (avec oxygène) qui transforme la matière organique en un produit fertilisant, stable et hygiénisé : **le compost**



Source : Document technique sur la gestion des matières organiques municipales – Environnement Canada 2013

## Solution technologique retenue

### Centre de compostage en bâtiment fermé



## Solution technologique retenue

### Centre de compostage en bâtiment fermé



Aucun entreposage extérieur de matières

Système de SAS - Pression négative – Déchargement bâtiment fermé

Inspection de la matière

Interaction minimisée entre camions et matières

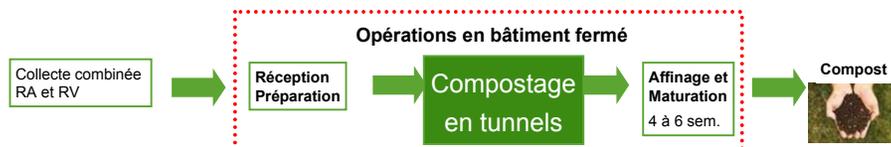
Préparation de la matière – Ouverture des sacs, retraits contaminants, mélange, entreposage recette

## Réception & préparation



## Solution technologique retenue

### Centre de compostage en bâtiment fermé



Compostage actif - Décomposition rapide matières facilement dégradables

Hauts niveaux d'activité biologique

Tunnels hermétiques – Aération forcée par le plancher

Captation lixiviate au sol, captation air vicié par le haut

Procédé de compostage qui offre le meilleur contrôle des odeurs

## Compostage en tunnels



## Solution technologique retenue

Centre de compostage en bâtiment fermé



Affinage - Séparation en trois fractions : compost / structurants / contaminants

Maturation - Décomposition des matières organiques complexes

Affinage et maturation sont réalisés en bâtiment fermé

En sortie, le compost doit être stable et mature

Dernières étapes avant l'entreposage et l'expédition du compost

## Affinage et maturation



## Solution technologique retenue

Centre de compostage en bâtiment fermé



43 400 T /an de compost produits par les deux nouveaux centres  
Total de 65 800 T/an compost produits par la ville  
Redistribution locale du compost

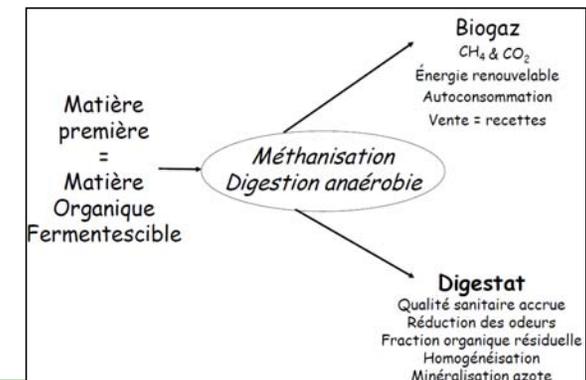
Avantages du compost :

- Améliore la qualité et la productivité des sols
- Permet de dégrader certains contaminants
- Permet un meilleur contrôle de l'érosion

## Les infrastructures

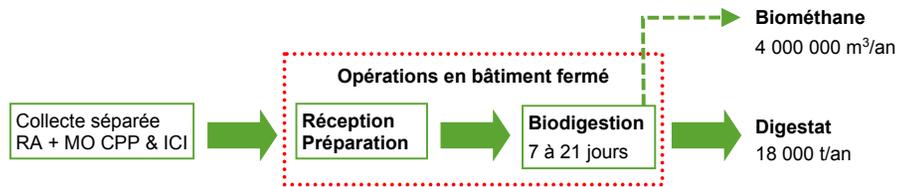
BIOMETHANISATION

Processus biologique **naturel** qui transforme utilise des microorganismes pour dégrader la matière organique en l'**absence d'oxygène (anaérobie)**.



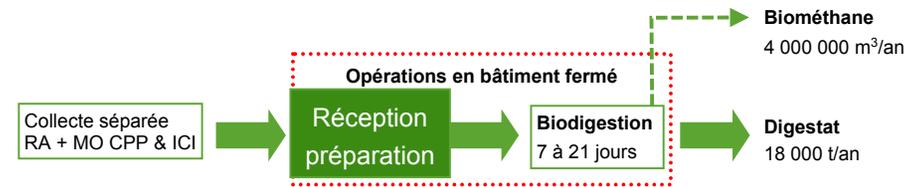
## Solution technologique retenue

### Centre de biométhanisation liquide



## Solution technologique retenue

### Centre de biométhanisation liquide



Aucun entreposage extérieur de matières

Interaction minimisée entre camions et matières

Système de SAS - Pression négative – Déchargement bâtiment fermé

Inspection de la matière

Prétraitement : ajout d'eau, retrait des contaminants, mise en condition optimale de la matière en vue du procédé retenu

## Réception & prétraitement

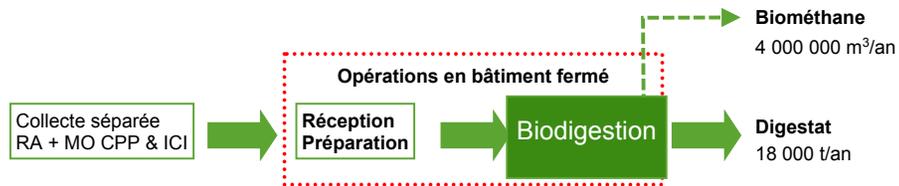


## Réception & prétraitement



## Solution technologique retenue

### Centre de biométhanisation liquide



Alimentation et agitation du réacteur en continu

Système entièrement fermé

Temps de rétention entre 7 et 21 jours

Récupération du biogaz en haut / Extraction des digestats et lixiviats en bas

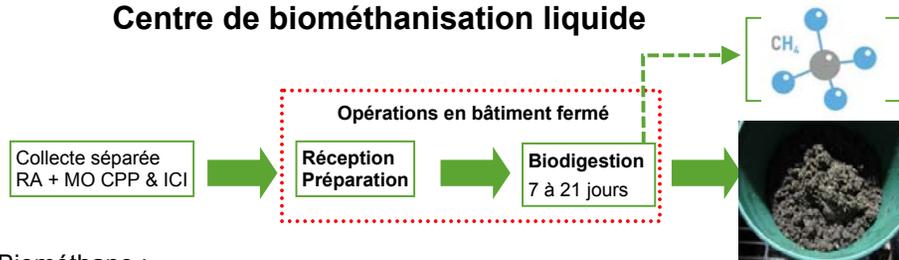
Reinjection des lixiviats en entrée

Utilisation d'une portion de l'énergie du biogaz pour chauffer le digesteur



## Solution technologique retenue

### Centre de biométhanisation liquide



Biométhane :

- qualité similaire au gaz naturel (élimination contaminants, sec, riche en CH<sub>4</sub>)
- 10% autoconsommé, 90% injecté sur le réseau de gaz naturel
- énergie renouvelable

Digestat :

- Déshydraté et composté – Retour au sol

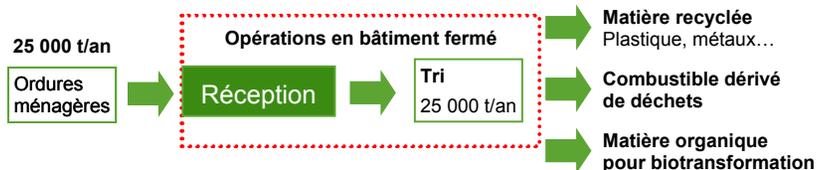
## Les infrastructures envisagées

### Centre Pilote de Prétraitement



## Les infrastructures envisagées

### Centre Pilote de Prétraitement



Aucun entreposage extérieur de matières

Interaction minimisée entre camions et matières

Portes à fermeture rapide - Pression négative – Déchargement bâtiment fermé

Zone de stockage vidée à chaque fin de journée

Zone de réception isolée du reste de la zone des procédés

## Les infrastructures envisagées

### Centre Pilote de Prétraitement



Tri mécanique des sacs d'ordures ménagères

Ouverture des sacs, séparation des matières en différents flux

Installation modulaire capable de s'adapter à différents types d'intrants

Axes de travail déterminés par la chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles (\*)

## Les infrastructures envisagées

### Centre Pilote de Prétraitement



# QUESTIONS ?

## Préoccupations des citoyens

A quels moments les préoccupations ont-elles été partagées ?

- Choix des terrains
- Consultations publiques
- Discussions avec les citoyens et élus

Quelles préoccupations soulevées ? ⇒ Nuisances

- Odeurs
- Circulation
- Bruit
- Vermine

## Gestion des nuisances et sous-produits

### Odeurs :

- Bâtiments fermés à pression négative
- 6 changements d'air par heure
- Limiter les durées d'entreposage des matières
- Captage des odeurs à la source
- Système de mesure des odeurs en continu
- Lavage des roues de camions
- Filtration de l'air malodorant (laveur humide et biofiltre)
- 1 unique point d'émission : cheminée d'évacuation air traité
- Études d'impact odeurs à venir en cours de conception



## Gestion des nuisances et sous produits

### Eaux de procédé :

- Captées et réinjectées dans les procédés
- En cas de surplus, traitées puis à l'égout

### Bruit :

- Lignes directrices du MDDELCC : 70 dBA (zonage 4, activités industrielles ou agricoles)
- Équipements liés au traitement à l'intérieur du bâtiment
- Études sonores réalisées en phase d'avant projet
- Études sonores à venir en cours de conception

## Gestion des nuisances et sous produits

### Circulation :

- Étude d'impact réalisée pour chaque infrastructure
- Mise en application des recommandations
- Intégration de critères en lien avec la circulation dans les Appel d'Offres (file d'attente, temps de déchargement, déchargement à l'intérieur, ...)

### Vermine :

- Aucun accès direct, tout est à l'intérieur
- Mise en place de moyens de contrôle éprouvés

## QUESTIONS ?

## Section 5

### Calendrier et thèmes des rencontres 2017

## Calendrier et thématiques 2017

- Calendrier des rencontres 2017
  - 3 rencontres : mars, juin, septembre
- Sujets et thématiques
  - *Gestion des nuisances : circulation, odeurs, bruit (Chaire de recherche)*
- Première assemblée publique mars 2018
  - *Une fois que les membres auront fait un premier tour des principales informations*

# Section 6

**Varia / Clôture**



# FIN

